

Mot de présentation

Les textes ici réunis correspondent à certaines des allocutions prononcées le jeudi 22 avril 1999 dans le cadre de la conférence annuelle de l'*Association du Barreau canadien, division Québec*, dans le cadre d'un atelier en deux volets intitulé «la pratique du droit international privé n'est plus une exception : enjeux et stratégies». Cet atelier a été le fruit du travail de la section de droit international (division Québec), alors présidée par Me Christiane Alary, du cabinet d'avocats De Granpré Chait.

Le premier volet de l'atelier a été consacré, sous la présidence de Me Alary, à l'examen des règles générales de compétence juridictionnelle et d'effets des décisions étrangères (Pr. Gérard Goldstein, Faculté de Droit de l'Université de Montréal), aux objections à la compétence internationale des tribunaux québécois (Pr. Geneviève Saumier, Faculté de Droit de l'Université McGill), au cauchemar causé par les litiges devant des forum multiples (Me Christopher Richter, cabinet d'avocats Woods & Associés), aux problèmes posés par l'application de la doctrine du *forum non conveniens* au Québec tel qu'illustré par l'affaire Cambior (Pr. Jeffrey Talpis, Faculté de Droit de l'Université de Montréal) ainsi que la présentation d'une perspective américaine de l'affaire Cambior (Me Donald S. Gonson, cabinet d'avocats Hale & Dorr).

Le second volet de l'atelier a été consacré, sous la présidence du Pr. Jeffrey Talpis, à l'examen des recours collectifs transfrontaliers (Pr. H. Patrick Glenn, Faculté de Droit de l'Université McGill), aux règles de conflit de lois applicables en matière délictuelle suite aux affaires Tolofson et Lucas (Me John Swan, cabinet d'avocats Stikeman Elliott), au projet de convention sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile et commerciale, (Me Bradbooke Smith, cabinet d'avocats Stikeman Elliott), à la gestion simultanée des procédures judiciaires et arbitrales (Pr. Alain Prujiner, Faculté de Droit de l'Université Laval) ainsi qu'à la présentation de la médiation en matière de résolution de litiges internationaux (Pr. Neil Gold, Faculté de Droit, Université Windsor).

Les échanges et discussions entourant les diverses présentations furent des plus intéressants et ont permis de mettre en lumière les difficultés pratiques rencontrées par les praticiens lors de litiges présentant un caractère international. Certaines solutions ont été étudiées, tel que la médiation, l'arbitrage ou la préparation d'une convention internationale permettant la détermination de la compétence des tribunaux et l'exécution des jugements en matière civile et commerciale.

Ces exposés ont toutefois montré la limite des solutions actuelles. La présence de plus en plus marquée des problématiques liées au droit international dans la pratique quotidienne des juristes canadiens amènera certainement à la poursuite des pistes de solutions abordées lors de l'atelier. Grâce à l'exemplaire collaboration de l'*Association du Barreau canadien, division Québec*, et de la *Revue québécoise de*

droit international, les textes réunis dans ce numéro témoignent de la richesse du débat et de son importance pour la communauté juridique.

Me Jacques Papy

Rédacteur invité
